

CARACTERISTIQUES (Source : Groupe Amundi)

Date création : 19/02/1990
Classification AMF : Monétaire standard
Indice Référence : 100% ESTR CAPITALISE (OIS)
Devise : EUR
Eligible au PEA : Non
Affectation des sommes distribuables :
 C : Capitalisation
Code ISIN : FR0010745216
Durée minimum de placement recommandé :
 3 mois minimum

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 3 mois minimum. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

CHIFFRES CLES (Source : Groupe Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : 410,19 (EUR)
Actif géré : 10 292,14 (millions EUR)
Derniers coupons versés : -

ACTEURS (Source : Groupe Amundi)

Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT

MODALITES DE FONCTIONNEMENT (Source : Groupe Amundi)

Fréquence de valorisation : Quotidienne
Minimum 1ère souscription : 1 Part(s)
Minimum souscription suivante :
 1 millième part(s)/action(s)
Frais d'entrée (max) : 1,00%
Frais de sortie (max) : 0,00%
Frais de gestion annuels (max) : 0,30%
Commission de surperformance : Oui

Tous les détails sont disponibles dans la documentation juridique

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Sensibilité *	0,02
Note moyenne	A+
Nombre de lignes	278
Nombre d'émetteurs	63

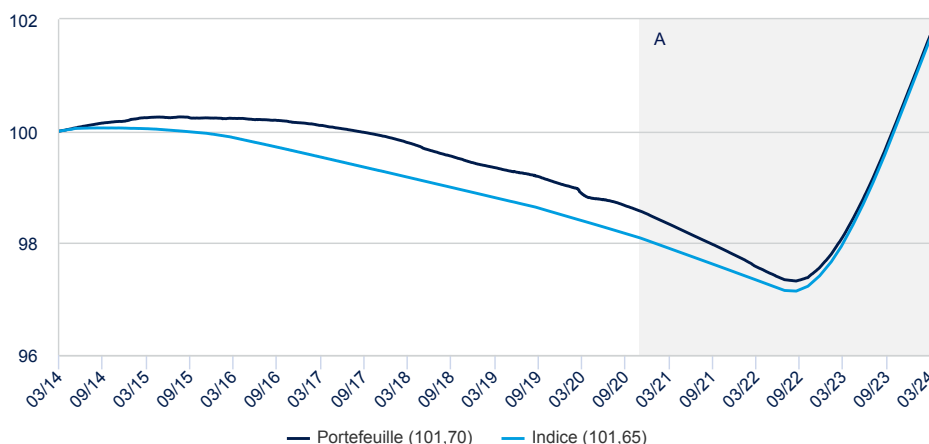
* La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT (Source : Groupe Amundi)

Fonds monétaire euro, le portefeuille est investi en supports monétaires, obligataires et de dépôts. Le fonds obéit à une approche ISR, les émetteurs étant sélectionnés selon des critères ESG. Son objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Ester capitalisé sur la période de détention conseillée - supérieure à trois mois. Il répond aux besoins des investisseurs recherchant un surcroît de rendement comparé au monétaire court terme tout en conservant un degré élevé de liquidité au sein d'un cadre de risque prédéfini.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE (Source : Fund Admin)

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE EN BASE 100 (Source : Fund Admin)



A : Changement d'indicateur de référence le 30.11.2020. Jusqu'à cette date, l'indicateur de référence était l'Eonia Capitalisé.

PERFORMANCES NETTES PAR PERIODE GLISSANTE (Source : Fund Admin) ¹

Depuis le	Depuis le 29/12/2023	1 mois 29/02/2024	3 mois 29/12/2023	1 an 31/03/2023	3 ans 31/03/2021	5 ans 31/03/2019	10 ans 31/03/2014	Depuis le 19/02/1990
Portefeuille	3,89%	3,87%	3,89%	3,66%	1,13%	0,47%	0,17%	2,63%
Indice	3,92%	3,91%	3,92%	3,73%	1,26%	0,57%	0,16%	2,86%
Ecart	-0,03%	-0,04%	-0,03%	-0,07%	-0,13%	-0,10%	0,01%	-0,24%

¹ Les données supérieures à un an sont annualisées.

PERFORMANCES NETTES PAR ANNÉE CIVILE (Source : Fund Admin) ²

	2023	2022	2021	2020	2019
Portefeuille	3,21%	-0,18%	-0,74%	-0,55%	-0,38%
Indice	3,29%	-0,02%	-0,57%	-0,47%	-0,40%
Ecart	-0,09%	-0,16%	-0,17%	-0,07%	0,02%

² Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les investissements sont soumis aux fluctuations de marché et peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

VOLATILITE (Source : Fund Admin)

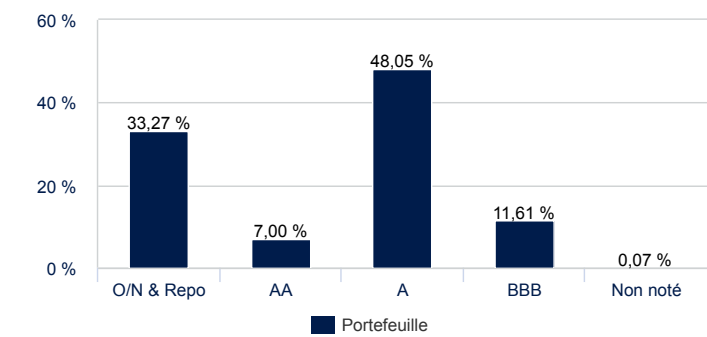
	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le lancement
Volatilité du portefeuille	0,06%	0,27%	0,24%	0,41%
Volatilité de l'indice	0,05%	0,27%	0,24%	0,44%

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Les données sont annualisées.

Les informations figurant dans cette publication ne visent pas être distribuées, ni utilisées par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où cette distribution ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, ou qui imposerait à la Société de gestion de se conformer aux obligations d'enregistrement de ces pays. Cette publication - ou chacun de ses éléments considéré en tant que tel - ne constitue pas une offre d'achat de titres ou appel public à l'épargne, ni un conseil en investissement, ni une quelconque sollicitation de CPR AM. Nous vous recommandons de vous informer soigneusement avant toute décision d'investissement. Toute souscription doit se faire sur la base du prospectus actuellement en vigueur sur le site internet www.cpr-am.fr. Les informations contenues dans ce document n'ont aucune valeur contractuelle et n'engagent pas la responsabilité de CPR AM. Elles sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos, et elles ne doivent pas être considérées comme telles à quelque fin que ce soit. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans autorisation préalable.

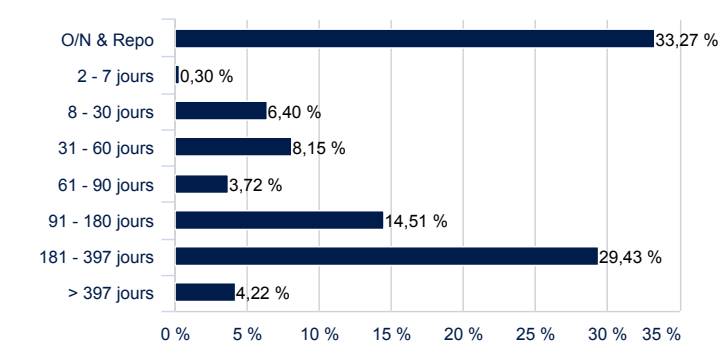
Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Répartition par notations long terme (Source : Amundi) *



* Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

Répartition par maturités (Source : Amundi) *



* O/N & Repo : liquidités placées au jour le jour

Principales lignes (Source : Amundi)

	Portefeuille	Maturité	Pays	Groupe d'instrument	Contrepartie *
FRANCE	3,51%	30/03/2024	France	Repo	LA BANQUE POSTALE
PORTUGAL	2,09%	30/03/2024	Portugal	Repo	BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO SA
ITALIAN REPUBLIC	1,57%	30/03/2024	Italie	Repo	BANCO BILBAO VISCAYA ARGENTARIA - ES
FRANCE	1,43%	30/03/2024	France	Repo	HSBC CONTINENTAL EUROPE
FRANCE	0,94%	30/03/2024	France	Repo	HSBC CONTINENTAL EUROPE
BPCE SA	0,90%	02/08/2024	France	Monétaire	-
ING BANK NV	0,84%	23/04/2024	Pays-Bas	Monétaire	-
CREDIT AGRICOLE SA	0,70%	22/11/2024	France	Monétaire	-
CREDIT INDUS ET COMMERCIAL SA	0,64%	09/04/2024	France	Monétaire	-
SOCIETE GENERALE SA	0,62%	03/05/2024	France	Monétaire	-

* Pour les prises en pension, la maturité affichée correspond au temps nécessaire pour déboucler l'opération
* Colonne contrepartie: information uniquement disponible pour les prises en pension

Ratio de Liquidités * (Source : Amundi)

Actifs à échéance journalière	24.30 %
Actifs à échéance hebdomadaire	30.89 %

*RÈGLEMENT (UE) 2017/1131 sur les Fonds Monétaires

Pour les fonds monétaires standard, au moins 7,5 % de ses actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable; au moins 15 % de ses actifs sont à échéance hebdomadaire ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

Avant toute souscription, veuillez vous référer au Document d'Informations Clés (DIC)

Les informations figurant dans cette publication ne visent pas être distribuées, ni utilisées par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où cette distribution ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, ou qui imposerait à la Société de gestion de se conformer aux obligations d'enregistrement de ces pays. Cette publication - ou chacun de ses éléments considéré en tant que tel - ne constitue pas une offre d'achat de titres ou appel public à l'épargne, ni un conseil en investissement, ni une quelconque sollicitation de CPR AM. Nous vous recommandons de vous informer soigneusement avant toute décision d'investissement. Toute souscription doit se faire sur la base du prospectus actuellement en vigueur sur le site internet www.cpr-am.fr. Les informations contenues dans ce document n'ont aucune valeur contractuelle et n'engagent pas la responsabilité de CPR AM. Elles sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos, et elles ne doivent pas être considérées comme telles à quelque fin que ce soit. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans autorisation préalable.

EQUIPE DE GESTION

**Julien Daire**

Responsable Gestion Monétaires Taux

**Julien Levy**

Gérant de portefeuille

**Lucie Dronneau**

Gérant de portefeuille

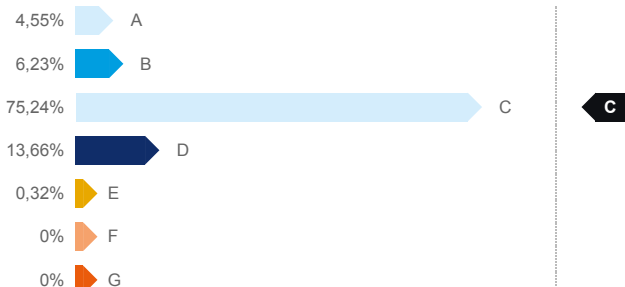
Votre fonds présente notamment un **risque de perte en capital** supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires. Autres risques importants pour le fonds : **risque de crédit, risque de contrepartie**. La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds. **Pour en savoir plus sur les risques et leur définition, veuillez-vous reporter à la rubrique « Profil de Risque » du prospectus de ce fonds.**

Les informations figurant dans cette publication ne visent pas être distribuées, ni utilisées par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où cette distribution ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, ou qui imposerait à la Société de gestion de se conformer aux obligations d'enregistrement de ces pays. Cette publication - ou chacun de ses éléments considéré en tant que tel - ne constitue pas une offre d'achat de titres ou appel public à l'épargne, ni un conseil en investissement, ni une quelconque sollicitation de CPR AM. Nous vous recommandons de vous informer soigneusement avant toute décision d'investissement. Toute souscription doit se faire sur la base du prospectus actuellement en vigueur sur le site internet www.cpr-am.fr. Les informations contenues dans ce document n'ont aucune valeur contractuelle et n'engagent pas la responsabilité de CPR AM. Elles sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos, et elles ne doivent pas être considérées comme telles à quelque fin que ce soit. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans autorisation préalable.

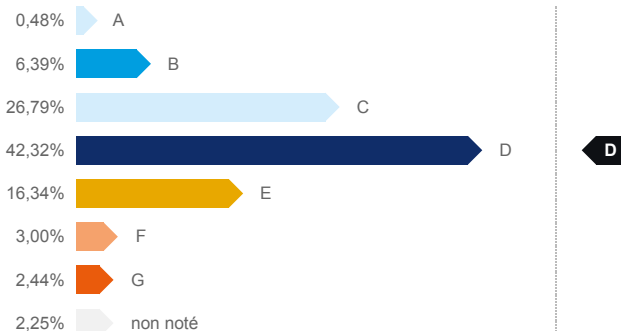
NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille



De l'indice de référence



Evaluation par composante ESG

	Portefeuille	Indice
Environnement	C	D
Social	C	D
Gouvernance	C	D
Note Globale	C	D

Benchmark ESG : ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX

Couverture de l'analyse ESG

Nombre d'émetteurs	68
% du portefeuille noté ESG ²	100%

²Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

Label ISR



Définitions et sources

Investissement Responsable (IR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Des critères extra-financiers sont utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- o « E » pour Environnement : consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, gestion de l'eau et des déchets...
- o « S » pour Social/Sociétal : respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...
- o « G » pour Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...

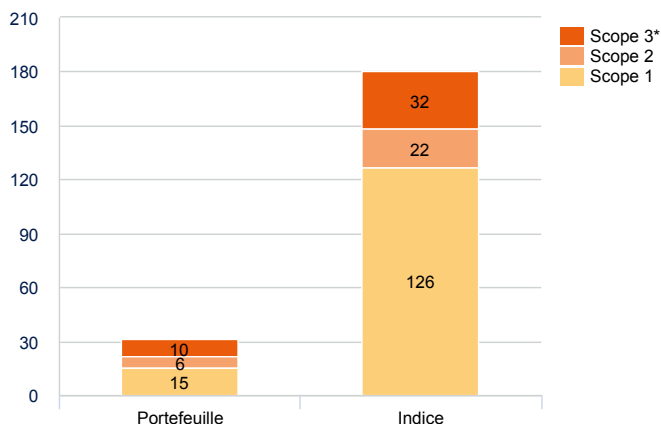
L'échelle de notation du Groupe Amundi classe les émetteurs de A à G, A étant les meilleurs émetteurs et G les moins bons.

Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

Environnement¹

Total en tCO2 / M€ (portefeuille/indice) : 32 / 180
Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

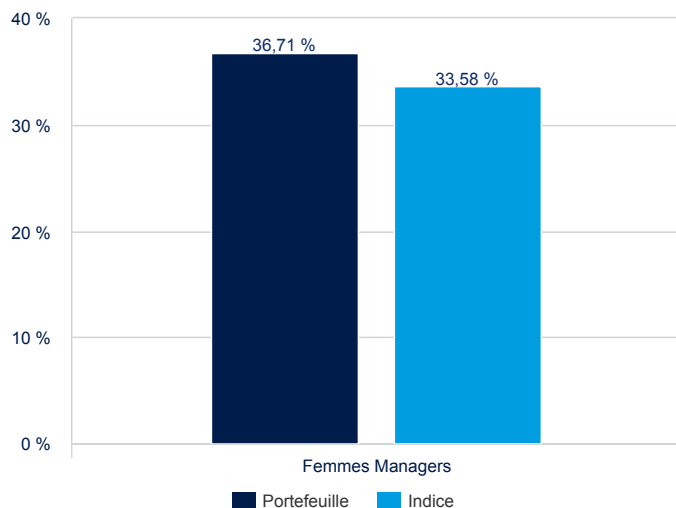


Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

* Source: TRUCOST, fournisseurs de premier rang uniquement

Social²

Mixité des Managers



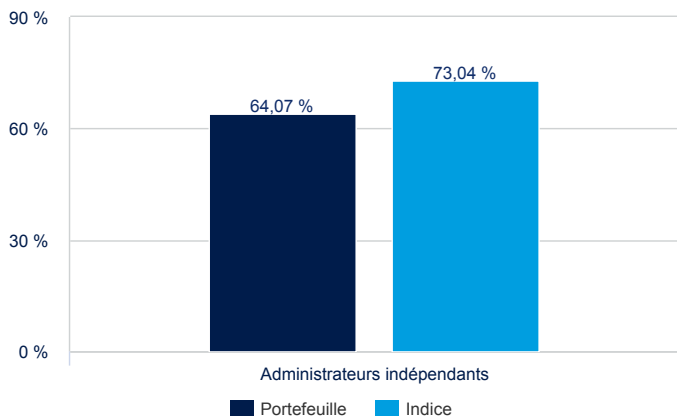
Pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 99,60% 96,20%

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 97,45% 81,70%

Gouvernance⁴

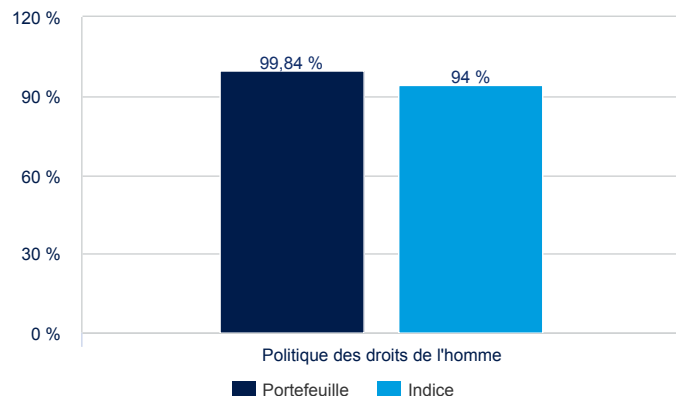
Indépendance du Conseil d'Administration



Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Respect des droits Humains³

Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 99,60% 96,20%

Taux de couverture (portefeuille/indice) 88,27% 92,77%

Sources et définitions

1. Indicateur Environnement / indicateur climat. Intensité en émissions carbone (en tCO₂ par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

2. Pourcentage de femmes managers. Pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise. S'il existe une répartition en pourcentage par catégorie, comme les cadres supérieurs, les cadres moyens, les cadres subalternes, nous considérons alors le pourcentage de femmes cadres moyens. Pourcentage de femmes cadres = nombre de femmes cadres / nombre total de cadres * 100. Fournisseur de données : Refinitiv.

3. Indicateur Respect des Droits Humains. Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

4. Indépendance du Conseil d'Administration. Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

AVERTISSEMENT

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, elles ne préjugent pas des performances futures. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.